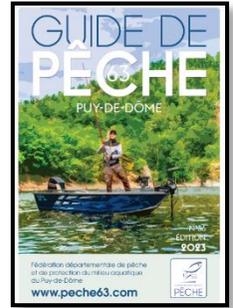
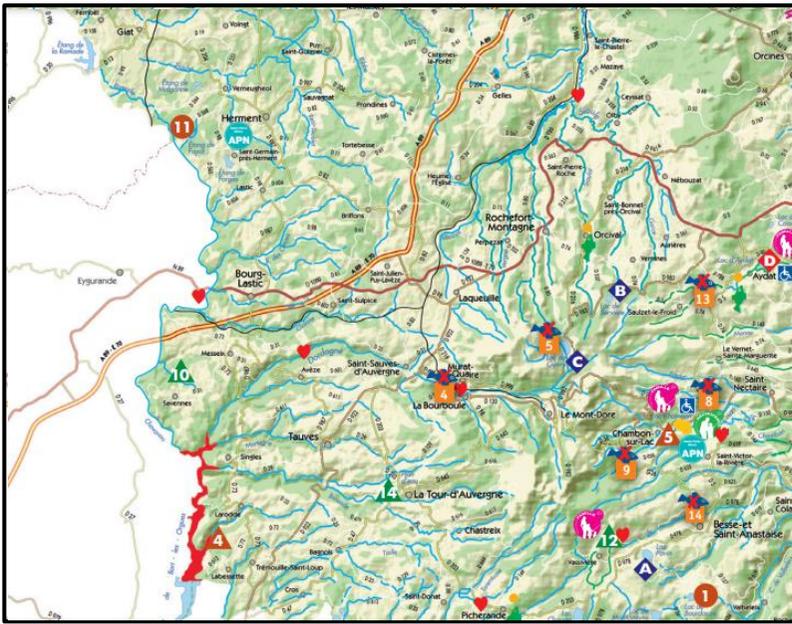




GUIDE 2023 PÊCHE

www.auvergnevolcansancy.com



Reportez-vous à la
carte centrale du
Guide de Pêche 63

Carte annuelle plans d'eau
2023, extraite du livret Pêcheur
du Puy-de-Dôme

<ul style="list-style-type: none"> ■ 2^e catégorie domaine public ■ 2^e catégorie domaine privé ■ 1^{re} catégorie domaine privé ■ Zone hors domaine privé ■ Zone hors réciproité 	}	<p>CARTE FÉDÉRALE AAPPMA Réciproité</p> <p>CARTE FÉDÉRALE AAPPMA Non réciproité</p> <p>CARTE FÉDÉRALE CARTE PRIVÉE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Atelier Pêche Nature Réserve de pêche (liste voir verso) Float tube autorisé Float tube autorisé (selon les dates) Poste PMR 	<ul style="list-style-type: none"> Parcours carpe de nuit Parcours NO KILL Parcours NO KILL Halieutique Parcours Halieutique
---	---	--	---	--

Informations utiles pour une pêche facile !

Le volcanisme dans tous ses états... Dômes, puys, cônes, cratères, lacs, tourbières, ici richesse et diversité ne sont pas de vains mots pour décrire ces paysages uniques en Europe.

Règne de la nature à l'état pur, en Auvergne VolcanSancy, la truite fario est reine, dans les torrents de montagne, petites et grandes rivières, lacs naturels de cratère, artificiels et de barrage volcanique.

De nombreuses autres espèces peuplent ces milieux aquatiques, pour le plus grand bonheur des pêcheurs : brochets, sandres, silures, gardons, tanches, goujons, perches, fritures... .

Afin que la pêche ne soit que pur plaisir, l'Office de Tourisme et les associations de pêcheurs locaux vous proposent ce fascicule qui présente les meilleurs points de pêche.

Les cartes de pêche sont désormais disponibles à la vente dans nos quatre bureaux d'accueil (La Tour d'Auvergne, Orcival, Tauves et le Centre Montagnard du Guéry).

Les droits de pêche



Ouverture des cours d'eau et plans d'eau de 1^{ère} catégorie (représentés en **bleu/privé** et **rose/privé** sur la carte ci-dessus) : du 11 mars au 17 septembre 2023.



Ouverture des cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie (représentés en **jaune/privé** et **rouge/public** sur la carte ci-dessus) : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

	Mode de pêche	Réciprocité inter-départementale	Prix €	Dont CPMA €	Pêche en eau libre (rivières)		Plans d'eau, Lacs et Barrages		
					1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	* eaux closes	** eaux closes conditions particulières	*** eaux libres
Accès									
Carte									
Carte Interfédérale + Carte Personne majeure + Option Club Halieutique Interdépartemental	Tous	Oui	105	37,20	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Personne majeure	Tous	Non (L'ajout de l'option Club halieutique donne accès à la réciprocité interdépartementale)	80	37,20	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte promotionnelle Découverte femme	Tous, 1 seule ligne	Oui	36	15,20	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Personne mineure jeune de 12 à moins de 18 ans au 01/01	Tous	Oui	22	3,20	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Découverte jeune de moins de 12 ans au 01/01	Tous, 1 seule ligne	Oui	7	1	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Hebdomadaire	Tous	Oui	34	13,50	Oui pendant 7 j consécutifs		Oui	Pas de Réduction	Oui
Carte Journalière	Tous	Non	13	4,40	Oui	Oui	Oui	Pas de réduction	Oui
Option									
Club Halieutique			40	0	Oui	Oui	Oui sauf Colombier	Pas de réduction	Oui
Lac de Servières	Carte Journalière Prix €	Carte Hebdomadaire Prix €	Carte Annuelle Prix €						
			Pers. majeure	Pers. mineure	-12 ans				
	7,5	27	53	19	2				
Lac de Guéry	Carte Journalière Prix €	Carte Hebdomadaire Prix €	Carte Annuelle Prix €						
			Pers. majeure	Pers. mineure	-12 ans				
	7,5	27	53	19	2				
Plan d'eau de Courmon	Carte Journalière Prix €	Carte Hebdomadaire Prix €	Carte Annuelle Prix €						
			Pers. majeure	Pers. mineure	-12 ans				
	1	5	10	5	2				

Source : Le Pêcheur du 63

Vous trouverez dans les pages suivantes des fiches par lacs, étangs et rivières avec des conseils techniques et des idées de balades pour les accompagnateurs.

Où acheter ma carte de pêche ?

Vous trouverez ci-dessous la liste des revendeurs de cartes de pêche sur le département du Puy-de-Dôme.

Bureau d'Accueil d'Orcival	63210 ORCIVAL	04 73 65 89 77
Bureau d'Accueil de la Tour d'Auvergne	63680 LA TOUR D'AUVERGNE	04 73 65 89 77
Bureau d'Accueil de Tauves	63690 TAUVES	04 73 65 89 77
Centre Montagnard Cap Guéry	63210 ORCIVAL	04 73 65 20 09
Café Le Forestier	63740 GELLES	04 73 87 84 32
Camping de la Haute-Sioule	63210 SAINT-BONNET-PRÈS-ORCIVAL	04 73 65 83 32
Hôtel de la Poste	63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE	04 73 81 10 33
SPAR	63690 TAUVES	04 73 21 60 73
Hôtel du lac	63680 LA TOUR D'AUVERGNE	04 73 21 52 19
Kiriél Delabre	63210 OLBY	09 62 20 07 73

Achat de vos cartes de pêche également en ligne

www.cartedepeche.fr



Vendeurs de matériel – boîtes de teignes

Hôtel/Bar Le Forestier	63740 GELLES	04 73 87 84 32
Carrefour Contact	63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	04 73 65 81 00
Camping de la Haute Sioule	63210 SAINT-BONNET-PRÈS-ORCIVAL	04 73 65 83 32
France Rurale	63740 GELLES	04 73 62 29 86

Contacts AAPPMA – Sociétés - Associations

La Fédération a pour but :

- Le développement durable de la pêche amateur, et la mise en œuvre d'actions de Promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées.
- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

Les **Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)** constituent l'élément fondateur de la gestion de notre activité. **Au nombre de 45 dans le département du Puy de Dôme**, elles couvrent l'ensemble du territoire.

Ainsi organisées, elles ont pour objet :

- De détenir et de gérer les droits de pêche de leur territoire.
- De participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole notamment, par la lutte contre le braconnage, par la participation à la lutte contre toute altération de l'eau et des milieux aquatiques, la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.
- D'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles.
- D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole.
- De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement et à la biodiversité.

Vous trouverez ci-dessous les AAPPMA les plus proches du territoire Auvergne VolcanSancy :

AAPPMA	Le Mont-Dore	VERGNAULT Didier	06 89 39 90 92
	La Tour d'Auvergne	BRUGIÈRE Hervé	06 78 60 65 21
	Saint-Donat	GUITTARD Bernard	04 73 27 73 69
	Saint-Pierre-Roche	ZAUGG Noel	06 86 64 06 04

Étang de Banson (Gelles)

L'étang de Banson accueille tous les amoureux de la pêche à la mouche respectueux de la nature et des poissons. Ce lac de moyenne montagne (875m d'altitude) d'une superficie de 2,3 ha et de 6m de profondeur est alimenté par deux ruisseaux de montagne aux eaux vives et claires.

Droits de pêche :

Journée / Sans prélèvement - 28€
Journée / Avec prélèvement (1 prise) - 38€
Gratuit -16ans avec 1 adulte payant
8 cartes disponibles max par jour.

Epuisette à mailles fines obligatoire.
Mouche : hameçon de 10 maximum.
Bas de ligne d'une résistance d'1kg6 mini.
Hameçon simple sans ardillon ou ardillon correctement écrasé.
Streamers de 4cm interdits (autorisés du 1er novembre au 15 mars).

Bobbies, blobs et imitations de vers de terre et d'œufs de saumon strictement interdits Plombage de la ligne interdit.

Pêche autorisée à partir de 8h00 le matin. La pêche s'arrête AVANT la tombée de la nuit.

Le poisson conservé (uniquement carte « Kill » à la journée) sera tué immédiatement (1 poisson/jour).
Puis 10€ par poisson supplémentaire.



Accès au point de pêche :

Une fois dans le village de Gelles, prenez la direction de Monges par la D80. À Monges, prendre sur la gauche direction Banson. À Banson, au niveau du calvaire prendre le chemin à gauche face au calvaire.



Types de poissons : Salmonidés

Pour les accompagnants :

Avec 1 ha de verdure et d'espace de détente autour du lac (petit hangar et toilettes à proximité), l'étang de Banson est le lieu idéal pour le plaisir de se retrouver entre amis.

Contacts : Siège social : Fly in Banson
8 rue du Pavin - 63800 Cournon d'Auvergne
06 19 39 19 88 - www.peche-banson.com

Étang de Gelles (Société Michelin)

Situé à 850 mètres d'altitude et couvrant une surface de 5 hectares, l'étang de Gelles est une eau libre pour laquelle vous devez vous munir de la carte de pêche fédérale (en plus de la carte de pêche des étangs Michelin).

Droits de pêche :

Ouverture : 11 mars au 08 octobre 2023

Quota : 2 carpes ou 4 truites ou 6 tanches par jour et par pêcheur. Taille : truite 23 cm
INTERDICTIONS

De pêcher avec plus de 2 cannes

De pêcher les 2 jours avant les lâchers de Truites.



De pêcher avec plus de 1 canne et d'amorcer les jours de lâchers. Pêche au mort manié interdite. Amorçage à l'asticot et pêche aux leurres artificiels interdits.

Accès au point de pêche :

Une fois dans le village de Gelles, passer à côté de l'église et prendre la route en direction de Bromont-Lamothe (Commeaux) qui part derrière la supérette.

Pour les accompagnants :

Balade « Le puy de Banson » à pied (3h) ou en VTT (1h) - 10 km - niveau facile - moins de 150 mètres de dénivelé - circuit balisé en jaune - départ à la Maison des associations de Gelles.

À voir : Four, fontaine, château de Banson, vue sur la chaîne des Puys.



Types de poissons :

Fritures, carpes, tanches, truites.

Techniques de pêche recommandées :

Pêche au coup, pêche au leurre (octobre seulement), pêche typique d'étang.

Contacts : AAPPMA MICHELIN

2, rue des Moulins, Fontanas, 63870 Orcines
06 34 01 19 06 - societepechem@orange.fr

Étangs d'Emlo (Gelles)

Situés à 880 mètres d'altitude et couvrants une surface de 4 hectares pour une profondeur de 2m, les étangs d'Emlo sont un lieu idéal pour pêcher la carpe et le carnassier ; en « No Kill » bien sûr !

Droits de pêche :

Baignade interdite

Les poissons sont pucés.

Des poursuites seront engagées en cas de vol, tentatives de vol ou mutilations des poissons.

Arrivés et départs du site à 13 h.

Assurance responsabilité civile obligatoire.

Barbecue sur pieds obligatoire.



Tarifs pour 1 pêcheur

48h 65€ - 72h 87.50€ - Semaine 187.50€

Tarif pour 2 pêcheurs (sur un même poste) - 48h 95€ - 72h 120€ - Semaine 250€

Location bateau amorceur (caution de 500€ demandée) - 48h 40€ - 72h 50€ - Semaine 90€

Accès au point de pêche :

Une fois dans le village de Gelles, prenez la route en direction du lieu-dit Commeaux. Prenez ensuite la direction du plan d'eau situé au Nord-est.

Pour les accompagnants :

Balade « Le puy de la Vialle » à pied (3h) ou en VTT (1h30) - 11 km - niveau facile - moins de 100 mètres de dénivelé - circuit balisé en jaune - départ de la balade depuis l'étang. À proximité : cascade de Say et roche branlante de Gelles.

Contacts : Nicolas SAURON - 06 23 49 29 04



Types de poissons : carpes, sandres, brochets et perches.

Techniques de pêche

recommandées : techniques modernes de la pêche de la carpe et du carnassier.

Stationnement :

Possibilité d'accéder au point de pêche en voiture. Puis de se garer le long de la propriété ou au fond du terrain.

La Pêcherie de La Tour d'Auvergne

Accès au point de pêche :

Une fois dans le village de La Tour d'Auvergne, prenez la route en direction du lieu-dit La Chauderie Basse.

Contacts : Fishing Pond - 07 82 08 02 31

Types de poissons : Truites.



Labessette

Droits de pêche :

Ouverture du 01 janvier au 09 mars 2023

Retenue de 1 200 hectares - 2^{ème} catégorie

Types de poissons : Truites, carpes, perches, brochets, sandres.

Pour les accompagnants :

Balade « La Grange Haute » à pied (2h30) - 8 km - niveau moyen - 315 mètres de dénivelé - circuit balisé en

jaune - départ de la balade au niveau du panneau situé place du 19-mars-1962. À proximité : retenue du barrage de Bort-les-Orgues, la vierge de Labessette, église romane, clocher à peigne, panoramas sur les deux grands massifs volcaniques d'Auvergne : les monts Dore et le strato volcan du Cantal.



Lac de Guéry (Orcival)

Le lac de Guéry est le plus haut d'Auvergne. Situé à 1268m d'altitude, sur un site classé, ce lac est d'origine volcanique et glaciaire. Profond de 16 mètres, il a une superficie de 25 hectares.

Droits de pêche :

Ouverture : 03 avril au 31 décembre 2023

Tout mode de pêche sans amorçage.

La pêche possible grâce à l'ajout d'une option sur une carte permettant de pratiquer sur les eaux libres du département du Puy-de-Dôme.

Il est indispensable d'être muni de la carte réglementaire avant de commencer l'action de pêche.



La dimension minimale des truites et saumons de fontaine est fixée à 23 cm et 25 cm pour les ombles-chevaliers. Le nombre de prises de salmonidés est limité à 4 par jour et par pêcheur.

Une maille fenêtrée sur le brochet afin de préserver les poissons trophées (prélèvement d'un brochet par jour et par pêcheur entre 60 et 80cm).

Accès au point de pêche : prendre la Rd27 entre Les Quatre routes de Nébouzat et le Mont-Dore en direction du Mont-Dore. À 10km environ d'Orcival.



Pour les accompagnants : balades autour du lac et animations proposées l'été par le Centre Montagnard Cap Guéry (sentier Terra Alta, jeux pour les familles...).

Types de poissons : truites fario et arc en ciel, saumons de fontaine, ombles-chevaliers, perches, brochets, carpes.

Stationnement : sur le parking en contrebas de la Rd27, côté Cap Guéry

Contacts : AAPPMA du Mont-Dore – Joel De Tofoli – 06 83 02 22 33

Le Pont d'Arpiat (retenue du barrage de Bort)

La retenue du barrage de Bort-les-Orgues se situe aux limites des départements du Cantal, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme.

Si sa réputation pour la pêche des carnassiers n'est plus à faire, les adeptes de la pêche de la carpe ou de la friture ne seront pas en reste. La pêche depuis une embarcation permettra de prospecter tous les postes mais plusieurs secteurs sont praticables du bord.

Droits de pêche :

2^{ème} catégorie domaine public (période carpe de nuit possible voir site de la fédé) en dehors de mars à juin.

Altitude : 550m ; longueur : 21km, prof : 30m env. Maximum 4 lignes par pêcheur.

Mise à l'eau : Pont d'Arpiat (jusqu'à -10 m)

Pêche de l'anguille : interdite la nuit.



Pour les accompagnants :

Possibilité de promenade et une jolie aire de pique-nique au bord de la Dordogne. À quelques kilomètres du lac de Labesette, plage et baignade autorisée non surveillée.



Informations complémentaires :

Climat rude, nuits fraîches même en été, prévoir des équipements adaptés.

Très peu d'accès aux berges, pentes abruptes. Forte navigation touristique l'été de 10h à 18h. Mise à l'eau possible des bateaux au niveau du pont d'Arpiat et niveau de la plage de la Grange Haute, sur la commune de Labesette.

Accès : prendre direction Tauves puis la D73 en direction du Pont d'Arpiat.

Types de poissons : truites, carpes, perches, brochets, sandres.

Contacts :

AAPPMA : Bort les Orgues – La Gaule Bortoise.
FOISSIN Jean Marie - 06 71 32 79 87

Lac de La Tour d'Auvergne

Le lac de La Tour d'Auvergne est une eau libre. Pour pêcher, vous devez vous munir de la carte fédérale. Le lac est situé à 1000m d'altitude, il occupe une superficie de 3 hectares pour 12 mètres de profondeur.

Droits de pêche : Ouvert du 11 mars au 08 octobre 2023. 1^{ère} catégorie

Cartes de pêche en vente à l'Hôtel du Lac au bord du plan d'eau.

2 lignes max, 4 prises par pêcheur et par jour.

Maille : 23cm, Amorçage interdit.

L'emploi des asticots et autres larves de diptères comme esche, est autorisé.



Types de poissons : truites, carpes, fritures.

Accès : Une fois dans le village de La Tour d'Auvergne, prendre la D47 en direction de Bagnols. Le lac se situe à la sortie du village sur la droite à côté du complexe sportif.



Pour les accompagnants :

Parcours de santé, jeux pour enfants, 2 courts de tennis, terrain de football et de pétanque.

Baignade autorisée et surveillée en été (Pavillon bleu). Randonnées en boucles au départ du lac :

- Notre Dame de Natzy : Facile - 6kms - 2h - Balisage bleu.
- Chambourget : Expert - 16kms - 5h - Balisage vert.

Stationnement : Parking proche des courts de tennis et du complexe sportif.

Contacts :

AAPPMA : La Tour d'Auvergne
BRUGIÈRE Hervé - 06 78 60 65 21

Lac de Servières (Orcival)

Le lac Servières est un lac de cratère (maar), situé à 1200m d'altitude. Il est né d'une explosion volcanique. Profond de 26 mètres, sa superficie est de 15,5 hectares. La pêche sur le lac de Servières est possible grâce à l'ajout d'une option (annuelle, hebdomadaire ou journalière) sur une carte permettant de pratiquer sur les eaux libres du département du Puy-de-Dôme.

Droits de pêche :

Ouvert du 03 avril au 31 décembre 2023.

7,5€ carte à la journée.

Un seul salmonidé de plus de 30cm par jour.

La pêche en rentrant dans l'eau est interdite.

Pêche à la mouche et aux leurres autorisés.

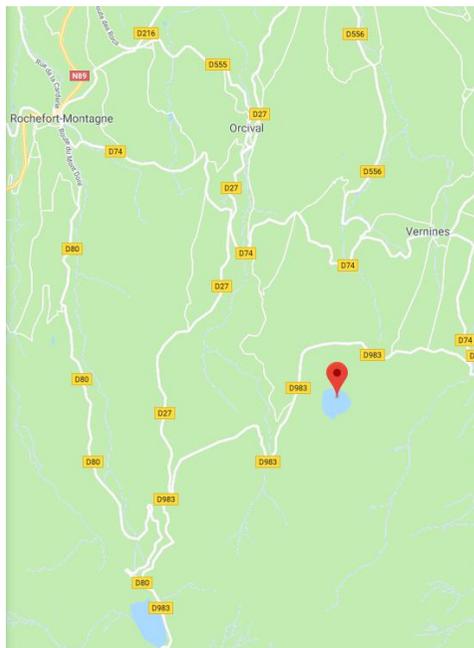


Types de poissons : truites (fario et arc-en-ciel), carpes, omble chevalier, perches, chevesnes.

Accès :

Depuis Clermont-Ferrand : sur la RD 2089, après le Col de la Ventouse, prendre à Randanne la D 983, le lac se situe à une dizaine de kilomètres après Randanne.

Depuis Orcival : direction Le Mont-Dore, prendre la D 74 en direction de Vernines, puis la D 562.



Pour les accompagnants :

Deux balades possibles : Le tour du lac : 1 heure
Une randonnée d'une journée : lac de Servières - lac de Guéry aller/retour.

À ne pas manquer : la découverte des tras (anciens burons) dans les estives, au-dessus du lac.

La baignade, le canotage et les feux sont strictement interdits.

Stationnement :

Prendre le chemin goudronné en face du « Café du Lac » pour accéder au parking. Ne pas se garer devant les accès pompiers.

Contacts :

APPMA MICHELIN - CHAPON Christian
04 73 33 99 18

La Burande – Le Burandou

La Burande prend sa source à plus de 1.700 m d'altitude sur le flanc ouest du Puy de Sancy sur la commune de Chastreix.

Elle dévale vers La Tour-d'Auvergne, passe au sud de Tauves et rejoint la Dordogne en rive gauche, à l'extrémité nord du lac de retenue du barrage de Bort-les-Orgues.

Le parcours intègre ici la confluence entre la Burande et le Burandou.

Droits de pêche : Catégorie 1.

Se munir de la carte fédérale.

Localisation : Lieu-dit Pont Vieux.

Le parcours : Alt. 730 m - Longueur : du fond du pré jusqu'au pont, 1 km - Niveau : Confirmé

Accès : A environ 3 km au sud de Tauves sur la D 922.

Types de poissons : Truites, perches.

Techniques de pêche recommandées : Toc, lancer.

Contacts : AAPPMA La Tour d'Auvergne - BRUGIÈRE Hervé - 06 78 60 65 21



La Dordogne

Cette rivière va parcourir 475 km en passant par les gorges d'Avèze puis rencontrera la Garonne pour former l'estuaire de La Gironde, avant de se jeter dans l'océan Atlantique. Le bassin versant de la Dordogne a intégré en juillet 2012 le Réseau mondial des Réserves de biosphère (11ème site français désigné par l'UNESCO au titre de son programme sur l'Homme et la Biosphère).

Elle dévale vers La Tour-d'Auvergne, passe au sud de Tauves et rejoint la Dordogne en rive gauche, à l'extrémité nord du lac de retenue du barrage de Bort-les-Orgues.



Droits de pêche : Catégorie 1. Se munir de la carte fédérale. Ouverture du 11 mars au 17 septembre 2023. Parcours No Kill.

Type de poissons : truites, perches.

Techniques de pêche recommandées : Toc, lancer.

La Fontsalade

Entre les deux roches Tuilière et Sanadoire coule le ruisseau de Fontsalade qui a donné son nom à cette vallée glaciaire.

Droits de pêche : Catégorie 1.

Se munir de la carte fédérale.

6 prises maximum par pêcheur et par jour, maille : 20cm.

Points de pêche recommandés :

Pont du Cros

Village du Cros.

De Rochefort-Montagne, prendre la D 80 en direction du Mont-Dore puis, au Cros, emprunter le chemin qui descend au pied de la roche Sanadoire.



Stationnement : Aire dégagée en bordure de ruisseau.

Types de poissons : Exclusivement truites de souche autochtone.

Techniques de pêche recommandées : Appâts naturels et ultra légers.

Pour les accompagnants : Balade de 2h15 -balisée en jaune depuis le village du Cros (carrière de pierre ponce) intitulée Roche Tuilière -5 km.

La Dordogne

La Dordogne se forme sur les flancs du Puy de Sancy, par la réunion de deux torrents : la Dore 1 885 qui reçoit à 1 366 mètres d'altitude la Dogne.

Droits de pêche : Catégorie 1. Se munir de la carte fédérale.



Localisation : Commune d'Avèze. Le parcours : Alt. 650 m. - Longueur : 2 km. - Niveau : Confirmé.

Accès : À Avèze, prendre la D987 direction Messeix.

Stationnement : Pont de la Dordogne. En face du parking en terre-plein, une piste forestière démarre de l'autre côté de la route. Le parcours débute ici.

6 prises maximum par jour et par pêcheur, maille : 20 cm.

La Graille – La Plane

La vallée de la Plane et la cascade de la Graille vous feront découvrir un petit coin de paradis, à l'écart de la foule, dans un cadre travaillé par les glaciers du quaternaire. Un site de pêche à ne pas louper !

Droits de pêche : Catégorie 1.

Se munir de la carte fédérale.

6 prises maximum par pêcheur et par jour, maille : 20cm.

Points de pêche recommandés :

La Plane

Commune de Perpezat.

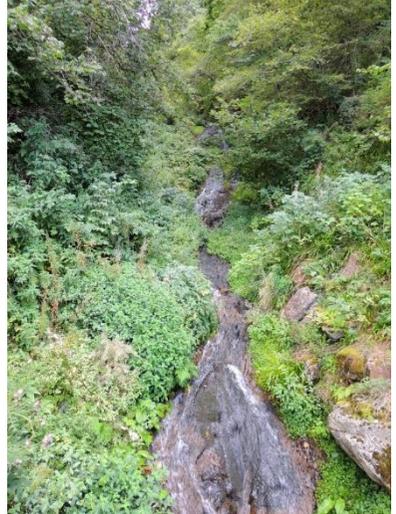
Accès au point de pêche : Du lieu-dit Bughes le long de la RD 2089 prendre la route de la Plane. S'arrêter quand celle-ci croise le ruisseau.

Stationnement : Le long de la route.

Types de poissons : Exclusivement truites de souche autochtone

Techniques de pêche recommandées : Appâts naturels et ultra légers

Pour les accompagnants : Balade à pied de 1h30 -4 km -niveau facile : la vallée de la Graille (circuit balisé en jaune depuis le village Le Bouchetel, pour découvrir la cascade)



Pont du Deveix

Village du Deveix, commune de Rochefort-Montagne.

Accès au point de pêche : De Rcht-Montagne, prendre la D80 en direction du Mont-Dore.

Types de poissons : Exclusivement truites de souche autochtone.

Techniques de pêche recommandées : Appâts naturels et ultra légers.



Pour les accompagnants : Balade de 1h30 -6 km -balisée en bleu départ en direction du hameau de Bordas intitulée « la vallée du Chausse ». Balade de 3h30 -12,5 km -balisée en jaune depuis le hameau de Bordas, intitulée « la roche branlante d'Orcival ».

Contacts : AAPPMA Saint-Pierre Roche - DELAGE Bernard - 04 73 65 91 31

La Miouze

La Miouze est un des principaux affluents de la Sioule. Elle née sous les pentes de la Banne d'Ordanche. Elle parcourt un long chemin avant sa confluence (en rive gauche) où elle augmente sensiblement le débit de la Sioule.

Droits de pêche : Catégorie 1.

Se munir de la carte fédérale.

6 prises maximum par pêcheur et par jour, maille : 20cm.

Points de pêche recommandés :

Amont du pont de la Miouze

Commune de Gelles

Accès au point de pêche : Partir de Massagettes vers Pontgibaud et s'arrêter au Pont de la Miouze.

Stationnement : Parking le long de la route qui mène à Gelles.

Techniques de pêche recommandées : Appâts naturels et ultra légers.



Le pont Clidèle

Commune de Rochefort-Montagne

Accès au point de pêche : Depuis Rochefort-Montagne, prendre la direction Bordas, puis descendre vers les ateliers du CAT, jusqu'au ruisseau de la Plane.

Types de poissons : Exclusivement truites de souche autochtone.

Pour les accompagnants : Découverte du bourg de Rochefort-Montagne (livret jeux pour les enfants disponible au bureau d'accueil d'Orcival).

Stages de pêche

Simply Fishing Auvergne – Moniteur, initiations, perfectionnement, entraînement à la compétition et guidage personnalisé avec ou sans mise à disposition de matériel.



Contact :

Alexandre PETRUCCI

E-mail : alex.petrucci15@gmail.com

Tél. : 06 33 74 08 83

La Sioule



La Sioule est un des affluents les plus importants de l'Allier. Elle prend sa source à proximité du lac de Servières (au nord du Puy d'Augère), entre le village de Vernines et le lac.

Parcours « No Kill », de la confluence avec la Miouze, sur 1700m jusqu'au chemin « Chez Rique ».

Droits de pêche : Catégorie 1.

Se munir de la carte fédérale.

Tailles truites et omble de fontaines : du barrage de Queuille à la limite du département de l'Allier 30 cm, depuis le confluent avec la Miouze jusqu'au barrage de Queuille 25cm.

Points de pêche recommandés :

Le pont de Pont des Eaux

Aval AAPPMA Saint-Pierre Roche / Amont section de Nébouzat.

Accès au point de pêche : Depuis les quatre routes de Nébouzat, prendre la direction du Mont-Dore.

Stationnement : Parking le long de la route, juste après le hameau Pont des Eaux.

Pour les accompagnants : Balade « les rives de la Sioule » à pied (3h) ou en VTT (1h30) -10 km -niveau facile - circuit balisé en jaune. Traverser la route et prendre la petite sente qui longe les bâtiments en direction de Monté-Ribeyre.



Le Pont des Monges – Commune de Gelles

Pêche dans la rivière principale et ses affluents, notamment en remontant sur Ceysstat.



Accès au point de pêche :

Le Pont de Monges Commune de Gelles
Accès au point de pêche : Au village de Massages, prendre la RD 204 en direction de Gelles.

Stationnement : Parking le long de la route qui mène à Gelles, avant le passage à niveau.

Pour les accompagnants :

Ce point de pêche est particulièrement agréable en famille, des espaces se prêtent bien au pique-nique.

Le Sioulot

Le Sioulot est un affluent de la Sioule qu'il rejoint à Olby entre les lieux-dits du Monteillet et de la Miouze. Si les deux rivières sont très proches de par leur dénomination, elles le sont aussi tout au long de leur parcours, des abords du lac de Servières jusqu'à leur confluence à Olby.

Droits de pêche : Catégorie 1.

Se munir de la carte fédérale.

Points de pêche recommandés :

De Farges au Léry

Communes de Saint-Bonnet près Orcival et Saint-Pierre Roche.

Accès au point de pêche :

Prendre la route entre Rochefort-Montagne et Saint-Bonnet près Orcival D 216, puis tourner en direction de Farges, Polagnat.

Techniques de pêche recommandées :

Appâts naturels et ultra légers.

Pour les accompagnants :

Balade type « Douce Heure » circuit possible en poussette, à pied 3,5 km - 1h - très facile.
Farges à Polagnat (circuit balisé depuis le village de Farges).



Olby - hameau Les Bernards

Pêche dans la rivière principale et ses affluents, notamment en remontant sur Ceysnat.



Accès au point de pêche :

Depuis le bourg d'Olby, prendre la direction Coheix -Mazayes.

Pour les accompagnants :

« Le puy de Cros » balisage bleu 1h45 - 6 km à pied ou en VTT. Départ depuis l'église d'Olby.

Contacts :

AAPPMA Saint-Pierre Roche - DELAGE
Bernard - 04 73 65 91 31

Le Moulin de Massagettes

Commune de Saint-Pierre Roche

Accès au point de pêche : Entre Massagettes et le Léry, le long de la RD 2089, prendre la direction le Moulin de Massagettes.

Pour les accompagnants :

Balade « les villages de Saint-Pierre Roche », 3h -10 km - balisage jaune -depuis le village du Moulin de Massagettes. Panorama depuis le calvaire de Saint-Bonnet près Orcival.



Contacts :

AAPPMA Saint-Pierre Roche - DELAGE Bernard - 04 73 65 91 31

Larodde

Droits de pêche :

Ouverture du 01 janvier au 09 mars 2023

Retenue de 1 200 hectares - 2^{ème} catégorie

Types de poissons : Truites, carpes, perches, brochets, sandres.

Pour les accompagnants :

Balade « Chez Bort » à pied (2h45) - 9 km - 400 mètres de dénivelé - circuit balisé en jaune - départ de la balade au niveau de la mairie de Larodde. À proximité : retenue du barrage de Bort-les-Orgues.



LES CHALETS DE LARODDE

**vosre location au
bord de l'eau**

Sur les rives du barrage de Bort entre le massif du Sancy et les Monts du Cantal, nos chalets offrent un dépaysement total aux amoureux de la nature et aux passionnés de pêche...

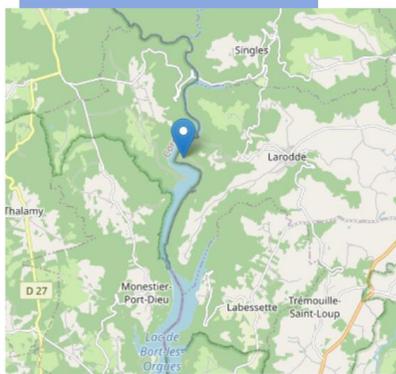
4 gîtes en location

Gîte n°1 – SORBIER
(accessible PMR)

Gîte n°2 – SUREAU

Gîte n°3 – EGLANTIER

Gîte n°4 – TILLEUL



Le chalet sur pilotis (tout équipé) peut accueillir jusqu'à 6 personnes.

- Mise à l'eau possible des bateaux pour le loisir et la pêche.
- Services de proximité à 10 kms et de nombreux lieux de visite aux alentours.

A 25 minutes de la Bourboule et à 35 minutes des stations de ski de Super Besse.

Retrouvez l'ensemble de nos hébergements labélisés pêche sur notre site auvergnevolcansancy.com

Auvergne VolcanSancy, l'Expérience volcanique !



27 communes ont le plaisir de vous accueillir

Aurères, Avèze, Bagnols, Ceyssoz, Cros, Gelles, Heume-l'Église, Lobessette, Loqueuille, Laroche, La Tour d'Auvergne, Mazayes, Nébouzat, Olby, Orcival, Perpezat, Rochefort-Montagne, St-Bonnet-Près-Orcival, St-Donat, St-Julien Puy Lavèze, St-Pierre Roche, St-Sauves d'Auvergne, Sautzet-le-Froid, Singles, Tauves, Trémouille St-Loup, Verines

-  auvergnevolcansancy
-  auvergnevolcansancy
-  auvergne_volcansancy
-  @volcansancy
-  volcansancy

4 bureaux d'accueil touristique à votre service

- CENTRE MONTAGNARD CAP GUÉRY
- LA TOUR D'AUVERGNE
- ORCIVAL
- TAUVES

Tél. : 04 73 65 89 77

www.auvergnevolcansancy.com